ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

ARRETE DG N°2017-031
Portant modification de l'arrêté DG n°2015-135 relatif à la composition de la Commission Médicale d'Établissement de l'AP-HP

Le Directeur général

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R.6144- 3-1 et R.6144-4,

Vu le règlement intérieur de l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris, notamment son annexe 4,

Vu l'arrêté DG n°2015-135 du 22 décembre 2015 modifié fixant la liste des membres élus à la CME de l'AP-HP,

Vu l'arrêté DG 2017-16 du 13 mars 2017 relatif aux élections partielles des titulaires et suppléants représentant les personnels universitaires non titulaires,

ARRETE

Article 1er :

Collège 3.1 « Médecins »

Membres titulaires

- Le nom du Docteur Jean-Marc NACCACHE se substitue à celui du docteur Julie PELTIER

Le reste de l'article 1er de l'arrêté DG n° 2015-135 sus visé demeure inchangé.

Article 2 : La directrice de l'Organisation médicale et des relations avec les Universités est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 28 SEP. 2017

Martin HIRSCH

I2017-988